

CHARTRE POUR L'AMÉNAGEMENT DES VITRINES COMMERCIALES ET FAÇADES D'ANNEMASSE-AGGLO

2 - GUIDE POUR LES COMMERCE DE CENTRE BOURG



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'agglomération d'Annemasse - Les Voirons se développe, voit un certain nombre de projets se concrétiser comme le BHNS (Tango), dès 2019 le Léman Express (CEVA) et le Tramway, ou le quartier Etoile Annemasse ! Comme ces grands projets, les centres-villes et centres-bourgs, lieux de vie de notre agglomération se doivent de véhiculer une image positive, rayonnante et démontrer l'attractivité et le dynamisme de notre territoire. La charte relative à l'aménagement des vitrines commerciales et façades de notre agglomération a pour objectifs de permettre la montée en gamme des éléments visibles depuis la rue, donc de renforcer la qualité de ville. Réalisée dans le cadre des programmes FISAC d'Annemasse-Agglo, dans un cadre partenarial élargi avec les représentants des commerçants, des communes, de l'État et des chambres consulaires, cette charte est avant tout un document pédagogique s'adressant aux commerçants et artisans souhaitant rénover leurs devantures. Elle permettra aux architectes, « enseignistes » et autres conseils des commerçants de nouer un dialogue constructif avec les services instructeurs des autorisations d'urbanisme. Par ailleurs, le comité de Pilotage FISAC se servira du document pour l'octroi de subventions aux entreprises qui renouvraient leurs vitrines, leurs enseignes ou rendraient accessibles et sécuriseraient leurs points de vente. Ainsi, cette charte, composée de deux volets, l'un pour les centres-bourgs, l'autre pour les centralités urbaines et commerciales est un véritable outil en faveur des cœurs de nos communes et de notre agglomération.

Christian DUPESSEY
Président d'Annemasse-Agglo

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À SUIVRE

- Pour vos projets de travaux :

Projet	Type de démarches	Contacts / informations
Rénovation de vitrines	Selon les travaux envisagés : Autorisation de travaux (Cerfa n°13824*03) ou Déclaration Préalable (Cerfa n° 13404*04) ou Permis de construire (Cerfa n°13409*04)	Services urbanisme et services instructeurs des communes
Demande de travaux d'aménagement intérieur		Services urbanisme et services instructeurs des communes
Demande de pose d'enseignes, pré-enseignes ou publicités	Demande à exprimer auprès du Maire (Cerfa n° 14798*01) <i>Cf. Règlements Locaux de Publicité des communes d'Annemasse, Gaillard, Bonne et Ville-la-Grand sinon Règlement National sur la Publicité Extérieure</i>	Services urbanisme ou application du droits des sols des communes

- Pour des informations relatives à l'accessibilité des points de vente et aux « agendas d'accessibilité programmée » :

www.accessibilite.gouv.fr
www.developpement-durable.gouv.fr/Formulaires-Cerfa-et-modeles-types.html (ex : Cerfa n°13824*03)
ou www.annemasse-agglo.fr/fisac (cf. services urbanisme des communes)

- Pour une demande de subvention FISAC pour l'aménagement de la vitrine, la mise en accessibilité ou la sécurisation du point de vente ou pour tout complément d'information sur cette Charte :

Annemasse Les Voirons Agglomération
Service Aménagement du Territoire et Economie
M. Rémi FOURNIER, chargé de développement commerce
11, avenue Emile Zola - BP 225
74105 ANNEMASSE Cedex
Tél. 04 50 87 83 00 – Poste 2156 – remi.fournier@annemasse-agglo.fr

SOMMAIRE

LES GRANDES FAMILLES ARCHITECTURALES	p.3
PRÉSENTATION DES 2 GRANDES FAMILLES DE DEVANTURES	p.4
BÂTI TRADITIONNEL SIMPLE :	p.6
Les problèmes récurrents observés	
Les recommandations pour créer ou transformer sa devanture	
Solutions de mise en oeuvre d'une devanture en feuillure	p.7
Solutions de mise en oeuvre d'une devanture rapportée	p.8
Solutions d'enseigne et d'éclairage	p.9
Les autres composants de la devanture : solutions d'intégration	p.11
Les matériaux et palette chromatique	p.12
COMMERCE DANS UN BÂTI D'INSPIRATION CHALET :	p.13
Les problèmes récurrents observés	p.14
Les recommandations pour créer ou transformer sa devanture	p.15
Solutions de mise en oeuvre d'une devanture en feuillure	p.16
Solutions d'enseigne et d'éclairage	p.17
Les autres composants de la devanture : solution d'intégration	p.18

RECOMMANDATIONS POUR L'ANIMATION COMMERCIALE SUR L'ESPACE URBAIN p.19

Les terrasses
Les vitrines
L'accessibilité

ANNEXES	p.20
Clos des mésanges - Cranves Sales	p.21
Les bâtiments neufs - Futures opérations	p.24

LES FAMILLES ARCHITECTURALES

BÂTI TRADITIONNEL SARDE

Bâti ancien formant l'armature des chefs-lieux et hameaux historiques :
- Façade enduite, menuiseries, volets et ornements en bois peint,
- Encadrement des ouvertures en pierre ou en enduit de couleur contrastée,
- A l'origine c'est une maison, puis un commerce s'est installé.



BÂTI MODERNE SIMPLE

Bâti ponctuel, ou en complément dans un alignement :
- Bâti des années 1960 à 2000,
- Façade lisse et sans ornementation,
- Commerce en rez-de-chaussée prévu d'origine ou aménagé.



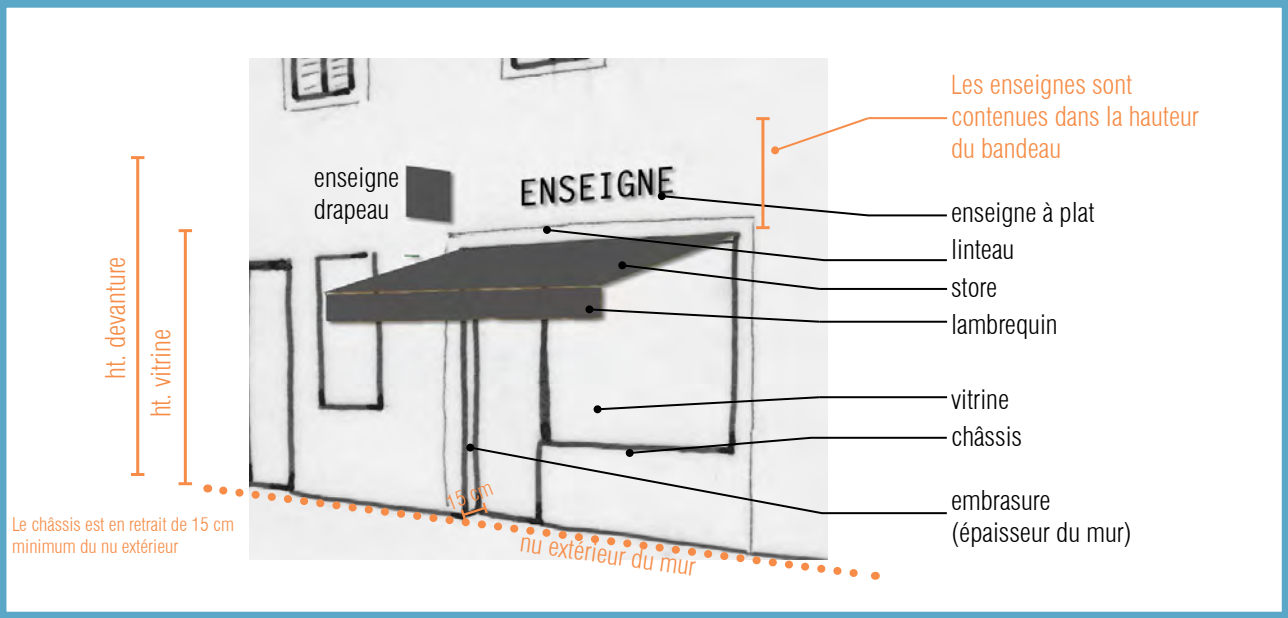
BÂTI MODERNE INSPIRATION CHALET

Opérations ponctuelles, qui participent ou même constituent une centralité du fait de leur mixité fonctionnelle :
- Bâti des années 1980 à 2000,
- Rez-de-chaussée commercial sous galerie ou sous arcades.



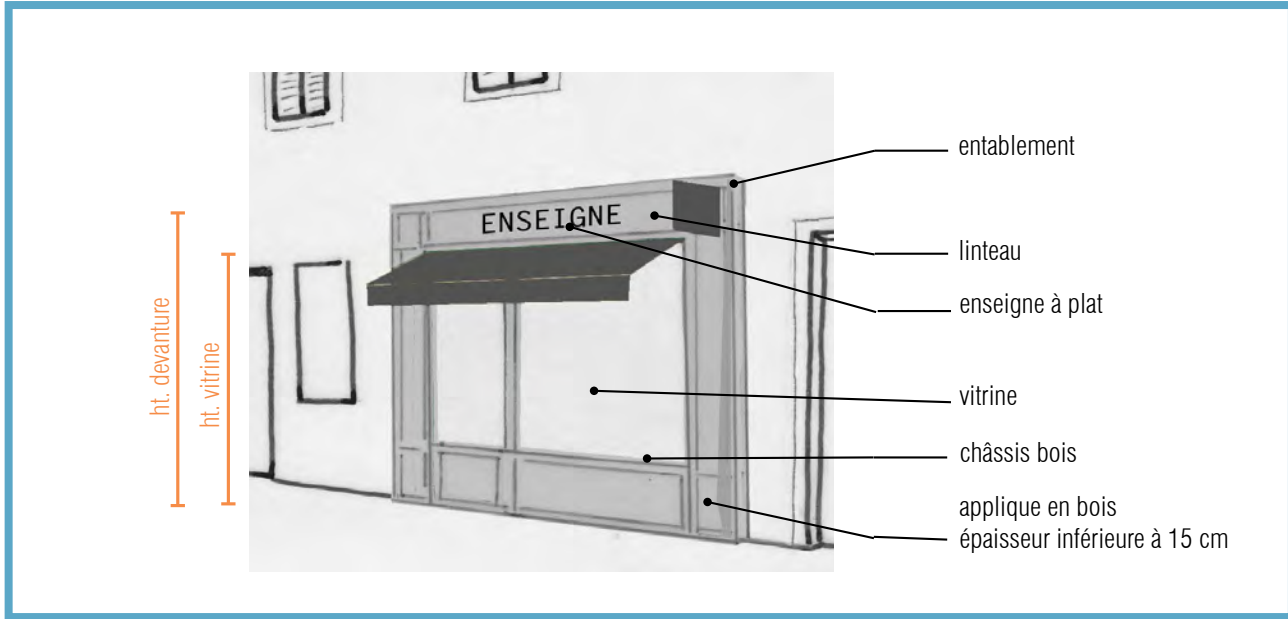
LA DEVANTURE EN FEUILLURE

La devanture en feuillure est caractérisée par une ou plusieurs vitrines insérées dans les baies, entre les parties pleines de la maçonnerie. Pour restituer l'épaisseur du socle maçonné de l'immeuble, le châssis se positionnera en retrait d'au moins 15 cm par rapport au nu de la façade.



LA DEVANTURE RAPPORTÉE

La devanture rapportée est un ensemble menuisé, positionné par-devant la façade, et fixé sur les parties pleines de la maçonnerie. La devanture rapportée trouvera une cohérence avec la façade initiale.



BATI TRADITIONNEL SIMPLE

Les problèmes récurrents observés
Recommandations pour créer ou transformer sa devanture

LES PROBLÈMES RÉCURRENTS OBSERVÉS

Les commerces participent à l'animation de centre-bourg, ils créent du lien et leur maintien est primordial. Ils s'inscrivent dans un bâti traditionnel pas toujours conçu pour recevoir une activité, il est donc difficile dans ces conditions d'afficher leur présence sans dénaturer l'environnement et sans surenchère.

Bâti traditionnel, sans devanture d'origine

Il présente une façade lisse et unitaire, avec un rez-de-chaussée de faible hauteur et de petites ouvertures. Le rythme de la façade est vertical, ouvertures hautes, alignées.

- L'insertion du commerce :
- La façade lisse ne délimite pas l'emprise de la devanture sur la façade.
 - Les ouvertures initiales sont mal adaptées pour une vitrine de commerce.
 - Les enseignes et le store se positionnent difficilement, ils ne sont pas contenus (enseigne, store).



Bâti de type traditionnel, rez-de-chaussée avec vitrine



Il présente une façade lisse et un rez-de-chaussée de faible hauteur avec vitrine.

- L'insertion du commerce :
- La façade lisse ne délimite pas l'emprise de la devanture sur la façade.
 - Les enseignes et le store se positionnent difficilement, ils ne sont pas contenus (enseigne, store).

Bâti de type traditionnel, plusieurs commerces dans un même

- L'insertion du commerce :
- La façade lisse ne délimite pas l'emprise de la devanture sur la façade.
 - De nombreux éléments ne sont pas contenus et sont rapportés en saillie (enseigne, coffre de volet roulant, climatiseur).
 - Le bâti devient support d'enseigne.

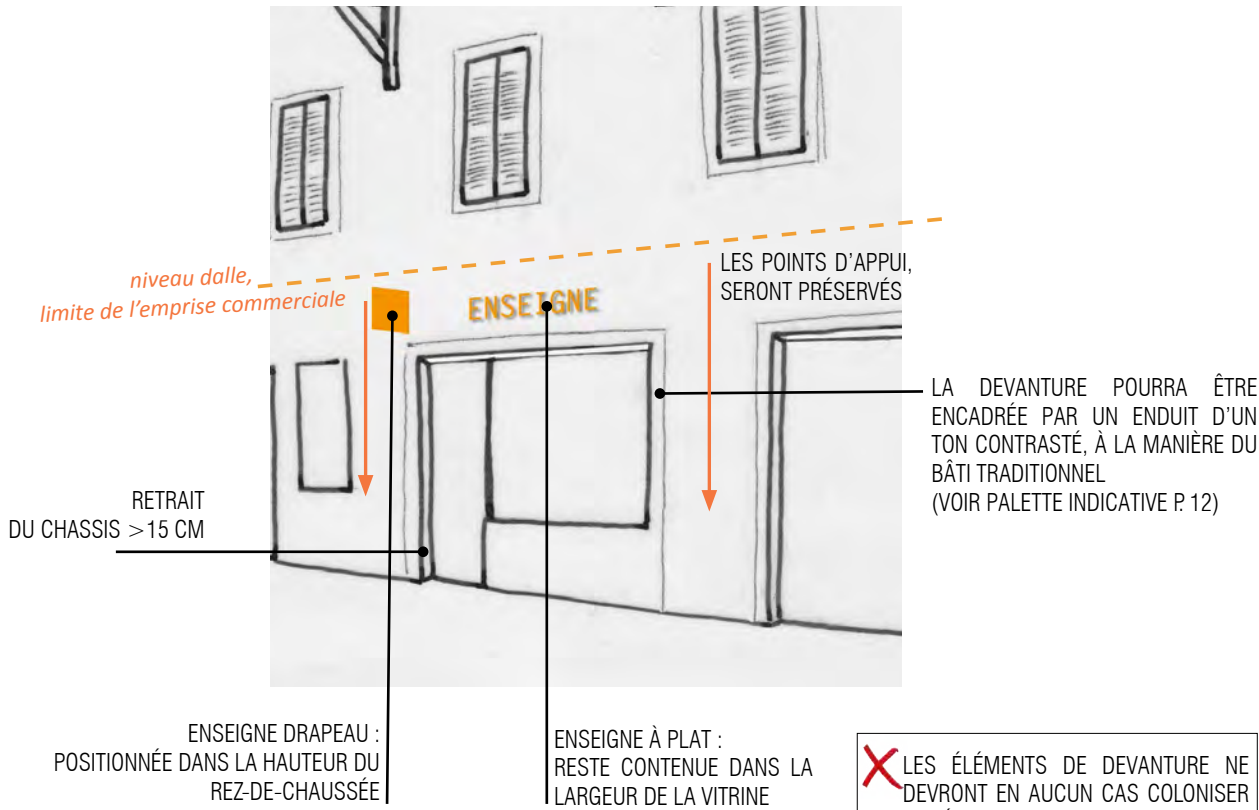
Chaque commerce doit trouver sa place dans un même rez-de-chaussée sans déborder sur la devanture voisine :

- Les enseignes devront se limiter à la largeur de la vitrine.
- Les devantures en placage ne seront pas souhaitées.



MISE EN OEUVRE D'UNE DEVANTURE EN FEUILLURE

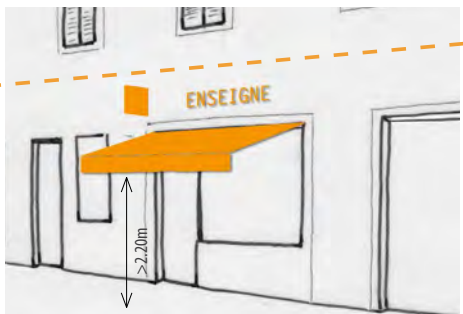
- La devanture en feuillure est une solution :
- pour rester au plus près d'une architecture maçonnerie : dessin des ouvertures, rythme de la façade...
 - pour donner une identité au commerce par la mise en valeur de la façade dans son entier,
 - pour préserver les éléments d'ornementation d'un bâti traditionnel : chaînage, balcon, corniche, matériaux et enduits d'origine...



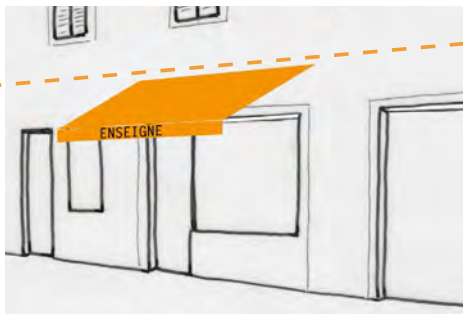
- non souhaité :**
- les châssis positionnés au nu du mur,
 - les enseignes surdimensionnées en dimension et en nombre.

Positionnement du store

Le store est un élément d'identité et de visibilité bien adapté au type traditionnel. Son positionnement sera déterminé par la hauteur de la vitrine : store déployé, le point le plus bas doit être à une hauteur > 2,20 m



Hauteur de vitrine suffisante, Store positionné dans l'embrasure Bonne lisibilité des enseignes



Hauteur de vitrine insuffisante, Store positionné au-dessus de la vitrine. Enseigne sur le lambrequin du store

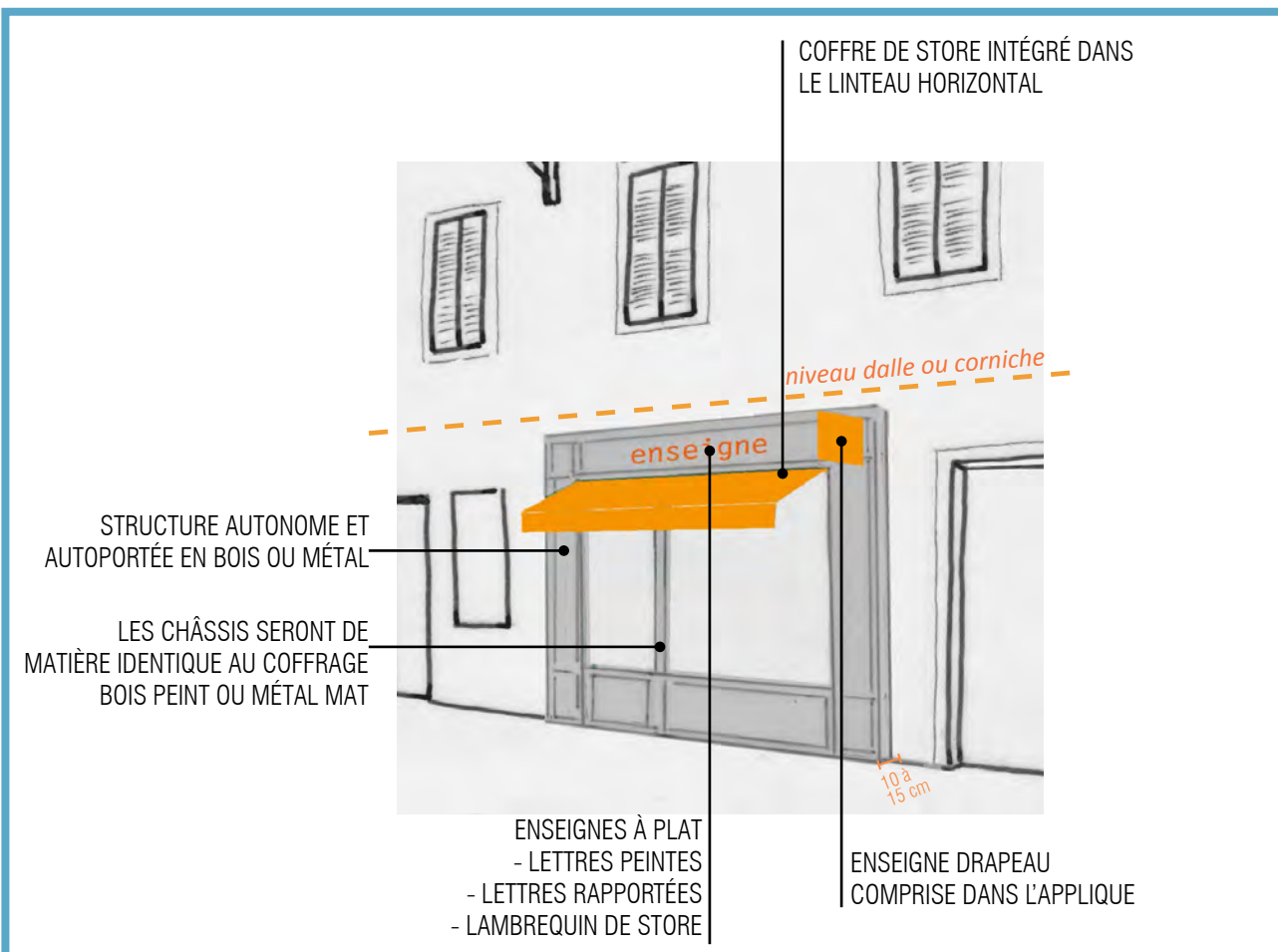
MISE EN OEUVRE D'UNE DEVANTURE RAPPORTÉE

matériaux et mise en oeuvre des devantures rapportées page 12

La devanture rapportée est une solution :

- pour une devanture inscrite dans une architecture maçonnerie très dégradée,
- pour donner une identité au commerce par l'unité de l'ensemble rapporté,
- pour restituer une devanture «à l'ancienne», notamment dans un bâti traditionnel à valoriser.

La devanture en applique



La devanture en placage



STRUCTURE EN BOIS OU MÉTAL D'UNE ÉPAISSEUR SUPÉRIEURE À 2 CM FIXÉE DIRECTEMENT SUR LA MAÇONNERIE

LES CHÂSSIS SERONT EN BOIS OU EN MÉTAL POSITIONNÉS EN RETRAIT DE 15 CM DU NU EXTÉRIEUR

LA DEVANTURE EN HABILLAGE DOIT ÉVITER TOUTE SURENCHÈRE DE DIMENSIONS, DE COULEURS, D'AFFICHAGE ...

SOLUTION D'ENSEIGNES ET D'ECLAIRAGE

Le nom, l'enseigne, le store, la charte graphique, l'éclairage ... sont les éléments qui donnent au commerce son image et son identité.

Ils doivent permettre à chacun d'être visible dans le respect d'un cadre commun, sans surenchère d'affichage.

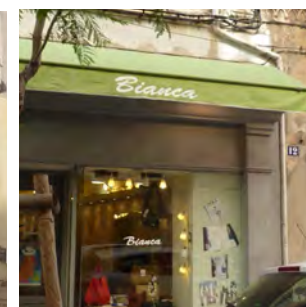
Enseigne à plat



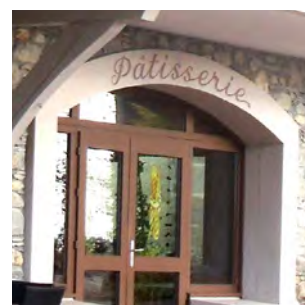
lettres peintes sur linteau enduit



inscription sur plexiglass



lambrequin de store



lettres peintes sur encadrement enduit



lettres découpées rapportées



enseigne peinte ou rapportée à côté de la vitrine

- ✓ souhaités :
- . 1 enseigne à plat par commerce
 - . ht des lettres : 30 cm maxi
 - . 1 rappel possible en vitrine
 - . enseigne sur lambrequin : hauteur de la toile : 35 cm

- ✗ non souhaités :
- le panneau en PVC rapporté à plat
 - le caisson lumineux (y compris LED), rapporté à plat
 - les lettres boîtier

Enseigne drapeau



panneau simple



panneau découpé



caisson lumineux

- ✓ souhaités :
- 1 enseigne drapeau par commerce (2 pour les commerces d'angle)
 - épaisseur < 8 cm
 - surface : < 0,25 m² maxi

- ✗ non souhaités :
- les caissons lumineux autre que LED
 - les éclairages de couleur, clignotant, défilant réservés aux services d'urgence



support unique

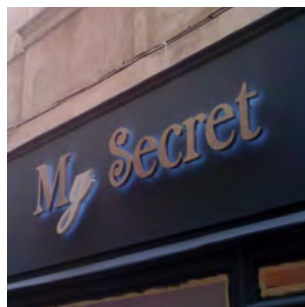
Cas particulier

Les tabacs presses FDJ PMU sont incités à regrouper les licences obligatoires sur une unique enseigne drapeau

SOLUTION D'ENSEIGNES ET D'ECLAIRAGE

L'éclairage des commerces doit tendre à limiter la consommation énergétique et la pollution lumineuse.
L'éclairage des enseignes sera conçu en termes de contraste plutôt que d'intensité.

Eclairage des enseignes



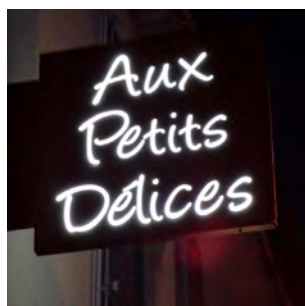
éclairage arrière des lettres découpées



spots LED

✓ L'éclairage des enseignes se fera uniquement par LED (diodes électroluminescentes) pour être conforme aux normes et préconisations issues du Grenelle de l'Environnement.

De plus, cette technologie est économique (1/5 à 1/10 de réduction des coûts), elle est de longue durée (35 000 à 50 000 heures, elle est sans mercure).



caisson lumineux LED



rampe LED

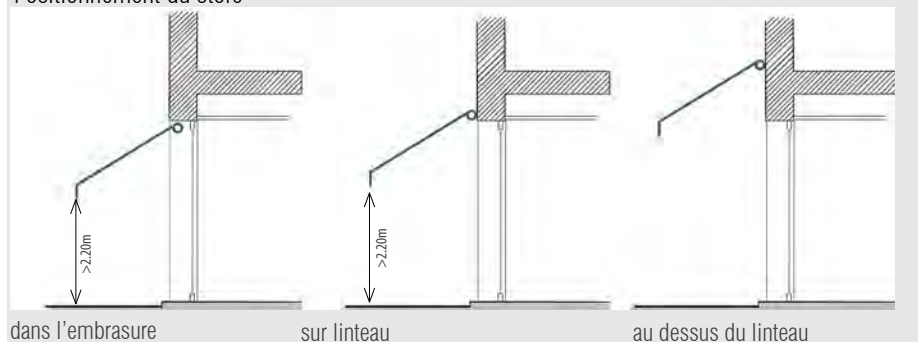
✗ non souhaités :

- les projecteurs en dehors d'un petit projecteur LED discret
- les éclairages néon blancs, ou colorés
- les éclairages clignotants (réservé aux services d'urgence)

Un nouvel article de loi en vigueur depuis juillet 2013 régleme les horaires d'éclairage nocturne des devantures (Code de l'Environnement)

Le store

Positionnement du store



dans l'embrasure sur linteau au-dessus du linteau



Le lambrequin du store est admis, sans feston.

Le nom du commerce et son logo sont admis sur le lambrequin à l'exception de toute autre inscription.

✓ souhaitées :

- la toile du store sera en toile et de couleur unie
- une hauteur libre de 2,20 m au minimum sous point bas.

✗ non souhaités.

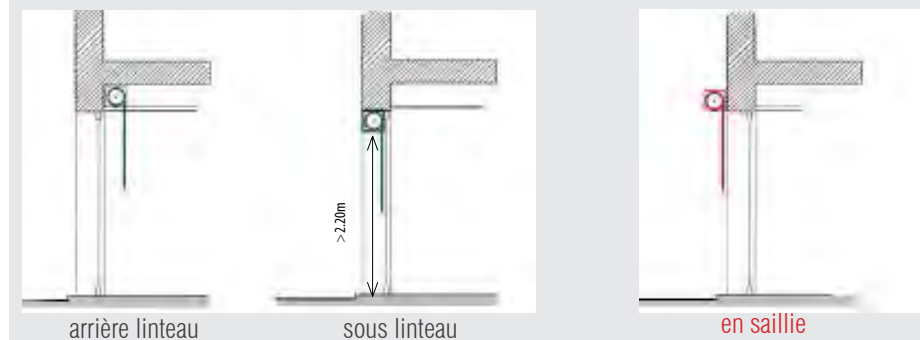
- les stores corbeille,
- les auvents rigides en volume sur la façade
- la toile de store en matériau plastique ou à motif
- les stores avec coffre d'enroulement

LES AUTRES COMPOSANTS DE LA DEVANTURE : SOLUTION D'INTÉGRATION

Nécessaires au bon fonctionnement et au confort du commerce, ils doivent s'intégrer sans dénaturer la façade.

Grille anti effraction

Positionnement du coffre de grille



arrière linteau

sous linteau

en saillie

✗ non souhaités.

- Le coffre de volet roulant en saillie sur la façade
- Le tablier de rideau plein, exclu, pour raison de sécurité et d'animation urbaine



volet en bois



grille, maille large à l'intérieur

✓ souhaités :

- la porte et vitrine en verre feuilleté retard à effraction
- volet en bois et grille sur paumelle pour le bâti traditionnel
- grille à large maille transparente enroulable

Climatiseur

Positionnement du climatiseur

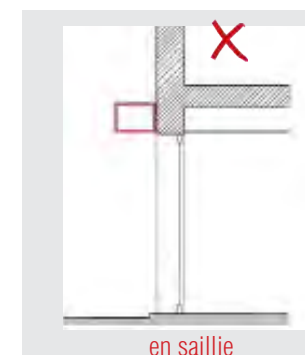


en allège

à l'arrière du linteau

✓ souhaités :

- le climatiseur intégré à l'intérieur du local en allège ou à l'arrière du linteau
- dans certains cas, il sera positionné en étage, ou en sous-sol



en saillie

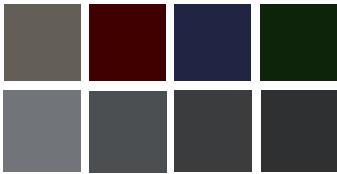
✗ ne sont pas souhaités

- les positionnements en saillie au-dessus de l'espace public.
- Les eaux de condensation ne pourront être rejetées directement sur le trottoir.

La devanture sera maintenue en bon état de fonctionnement et de propreté.
Les matériaux auront une bonne tenue dans le temps et seront respectueux de l’environnement.

 Le PVC, matériau proscrit quel que soit l’usage : châssis, devanture plaquée, enseigne

Les châssis

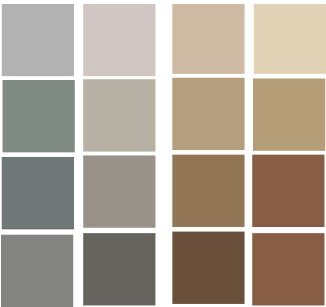


- ✓ Les châssis seront en bois ou en métal laqué, acier ou aluminium.
La couleur des châssis devra être sombre : nuances de gris coloré.
- ✗ Le blanc est proscrit pour éviter un trop fort contraste avec le vitrage qui se lit toujours en sombre.

La couleur des enduits



Ouvertures soulignées par une teinte en contraste avec le fond



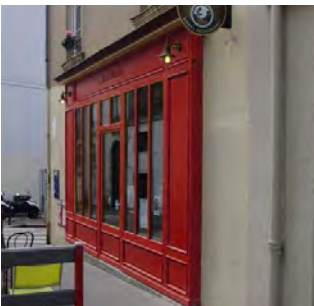
Nuancier indicatif

- ✓ Pour le bâti traditionnel sarde : enduit à la chaux et pigments naturels.
La couleur de la devanture pourra être de la même couleur que celle des étages ou pourra se différencier par une tonalité plus claire ou plus foncée. Elle pourra, par exemple, reprendre la couleur des encadrements de porte et fenêtre.
Traditionnellement encadrement clair et enduit plus sombre.
Pour les constructions en béton : enduit et peinture.

Les matériaux de devanture rapportée



habillage bois



applique bois

- ✓ La devanture rapportée sera réalisée en bois peint (massif, médium, contreplaqué marin) ou en métal, aspect mat, mouluré ou pas, pour un style plus contemporain. Le linteau ne présentera pas de surépaisseur.
La couleur sera dense et non saturée, une couleur vive pourra être admise en surlignage seulement.
Une mise en oeuvre soignée garantira sa pérennité.

LE PVC Pourquoi proscrire ce matériau ?

- Le PVC, matière thermoplastique de synthèse est proscrit en l’absence de qualité esthétique et écologique :
- elle ne révèle aucune qualité sensible,
 - les profils épais réduisent la surface vitrée,
 - la matière plastique présente une courte tenue dans le temps, elle est soumise à un vieillissement irréversible et n’est pas recyclable,
 - le PVC provient du pétrole à 43 %, il est très toxique à la combustion.

L’économie réalisée à l’achat, se perd par l’absence de qualité et de pérennité.

BATI D’INSPIRATION CHALET

Recommandations pour créer ou transformer sa devanture

LES PROBLÈMES RÉCURRENTS OBSERVÉS

Les commerces sous balcon ou sous galerie doivent être vus malgré leur retrait. Les composants de la devanture doivent être positionnés en avant sans pour autant coloniser les balcons.

Rez-de-chaussée en retrait sous arcade

Les commerces sont situés en pied d'immeuble sous arcade.
L'arcade est une protection contre les intempéries, mais elle place les devantures en arrière-plan et dans l'ombre.
La faible hauteur du rez-de-chaussée rend l'aménagement commercial difficile.

L'insertion du commerce :

Les enseignes doivent se positionner sur le premier plan pour être vues.

L'affichage doit alors trouver une place non anticipée.

Les enseignes drapeau sont difficiles à positionner.



Rez-de-chaussée en retrait sous balcon



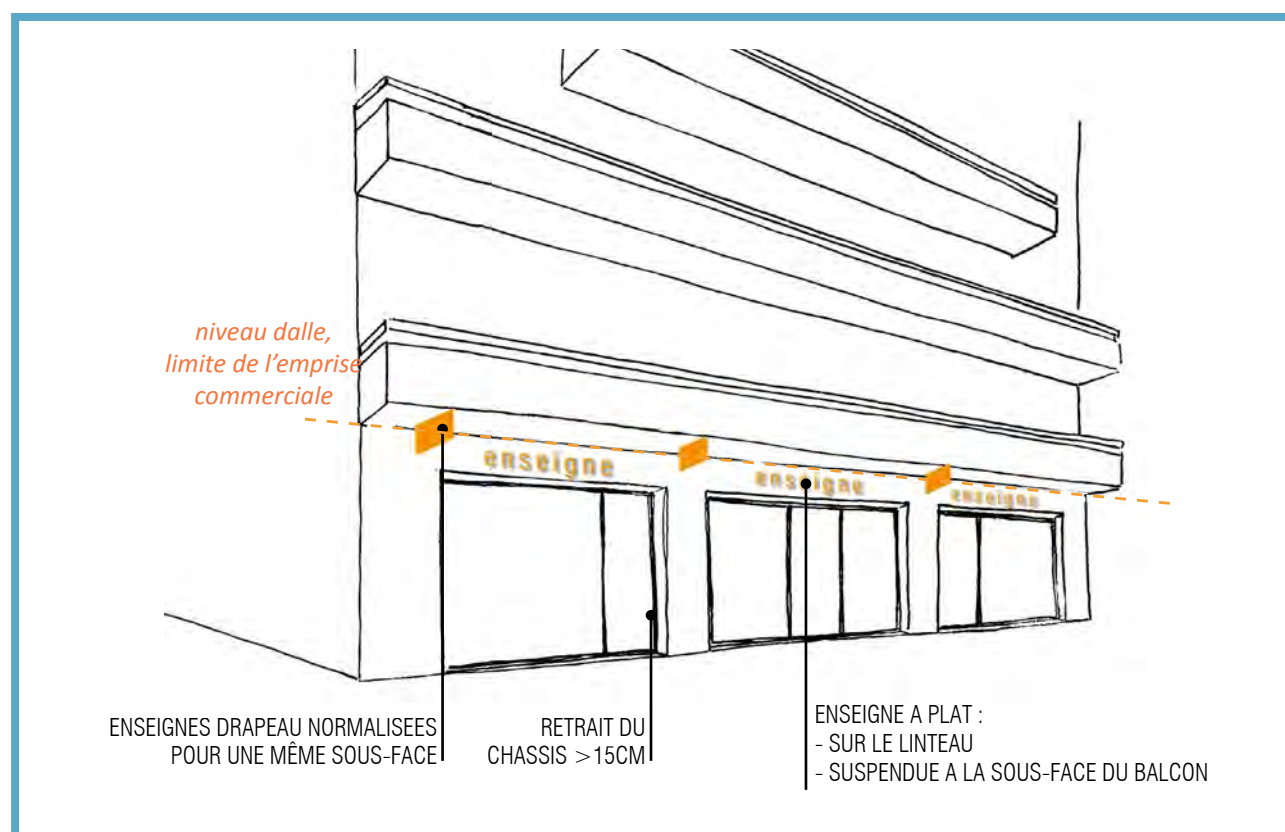
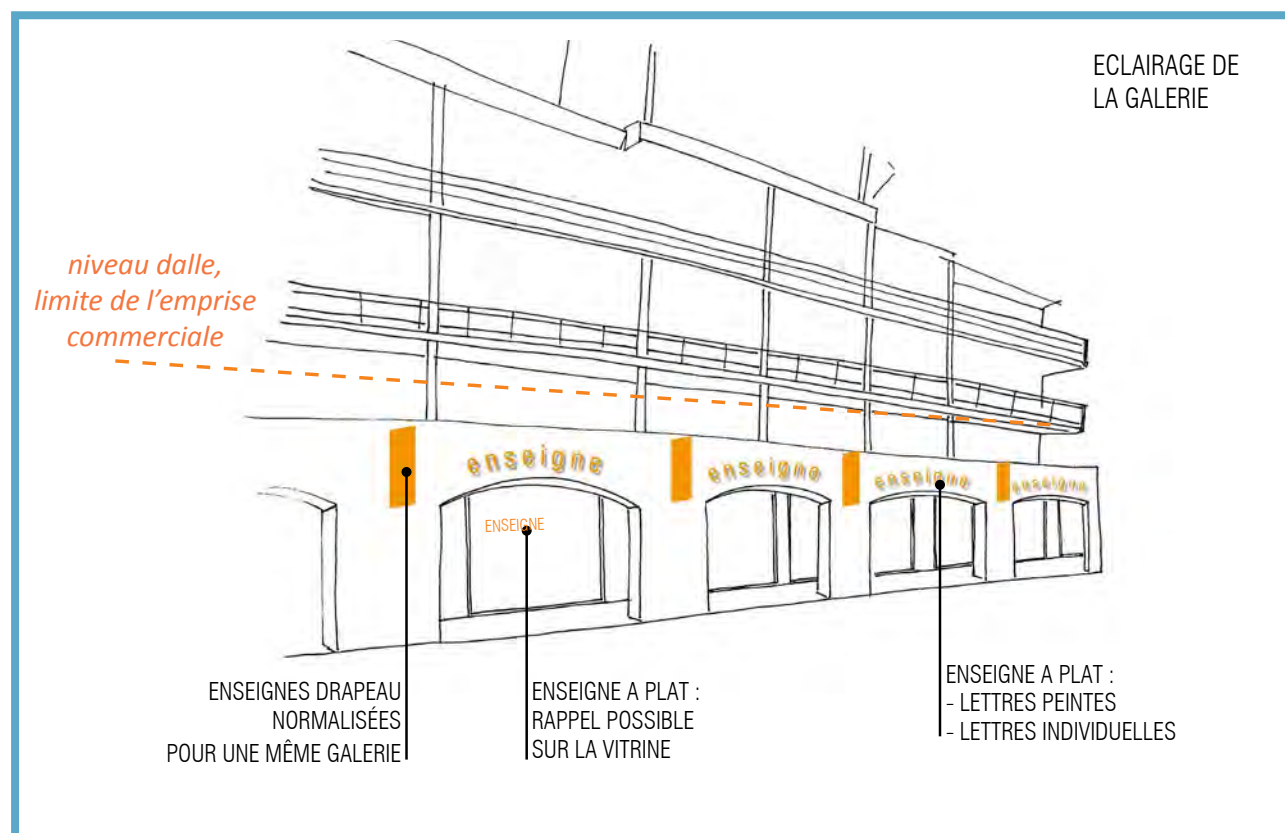
Les commerces sont situés en pied d'immeuble sous la ligne des balcons.
La faible hauteur du rez-de-chaussée rend l'aménagement commercial difficile.

L'insertion du commerce :

- Les enseignes recherchent le premier plan pour être vues.
- L'affichage colonise alors le balcon de l'étage.
- Les enseignes drapeau sont difficiles à positionner.

MISE EN OEUVRE D'UNE DEVANTURE EN FEUILLURE SEULE CONFIGURATION POSSIBLE

Redonner de la visibilité aux commerces en retrait par un meilleur éclairage et le positionnement des enseignes.



SOLUTION D'ENSEIGNES ET ECLAIRAGE

Le nom, l'enseigne, le store, la charte graphique, l'éclairage ... sont les éléments qui donnent au commerce son image et son identité.
Ils doivent permettre à chacun d'être visible dans le respect d'un cadre commun, sans surenchère d'affichage.

enseigne à plat



lettres rapportées lumineuses sur linteau sous arcade



lettres rapportée sur le premier plan



rappel, vitrophanie

- ✓ souhaités :
- . 1 enseigne à plat par commerce
 - . ht des lettres : 30 cm maxi
 - . 1 rappel possible en vitrine
 - . enseigne sur lambrequin : hauteur de la toile : 35 cm



lambrequin de store ou rigide rapporté au nez du balcon



Compte tenu de la difficulté pour ces commerces à être vus, l'enseigne sur le bâti pourra être complétée par une signalétique commerciale détachée du bâti et normalisée.

- ✗ non souhaités :
- . le panneau en PVC rapporté à plat
 - . le caisson lumineux rapporté à plat (y compris LED)

enseigne drapeau



panneau simple ou caisson lumineux LED



les enseignes peuvent être suspendues sous galerie ou balcon

- ✓ souhaités :
- . 1 enseigne drapeau par commerce
 - . épaisseur < 8cm
 - . surface : < 0,25 m² maxi



support unique

Cas particulier

Les tabacs presses FDJ PMU, sont incités à regrouper les licences obligatoire sur une unique enseigne drapeau.

- ✗ non souhaités :
- . les caissons lumineux autre que LED
 - . les éclairages de couleur, clignotant, défilant réservés aux services d'urgence

SOLUTION D'ENSEIGNES ET ECLAIRAGE

L'éclairage des commerces doit tendre à limiter la consommation énergétique et la pollution lumineuse.
L'éclairage des enseignes sera conçu en termes de contraste plutôt que d'intensité.

Eclairage des enseignes



éclairage arrière des lettres découpées



spots LED

- ✓ L'éclairage des enseignes se fera uniquement par LED (diodes électroluminescentes) pour être conforme aux normes et préconisations issues du Grenelle de l'Environnement.
De plus, cette technologie est économique (1/5 à 1/10 de réduction des coûts), elle est de longue durée (35 000 à 50 000 heures, elle est sans mercure).



caisson lumineux LED



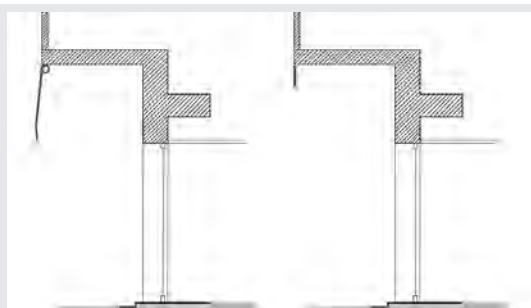
rampe LED

- ✗ non souhaités :
- . les projecteurs en dehors d'un petit projecteur LED discret
 - . les éclairages néon blancs, ou colorés, ou clignotants (réservé aux services d'urgence).

Un nouvel article de loi en vigueur depuis juillet 2013 réglemente les horaires d'éclairage nocturne des devantures (Code de l'Environnement)

le store

Positionnement du store

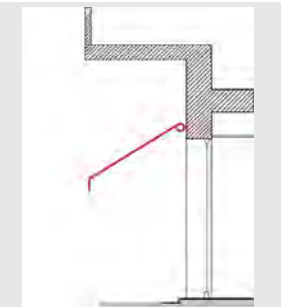


Le système sera fixé en limite du auvent



Le lambrequin du store est admis, sans feston
Le nom du commerce et son logo sont admis sur le lambrequin à l'exception de toute autre inscription.

- ✓ souhaités :
- . La toile du store sera en toile et de couleur unie
 - . Une hauteur libre de 2,20 m au minimum sous point bas



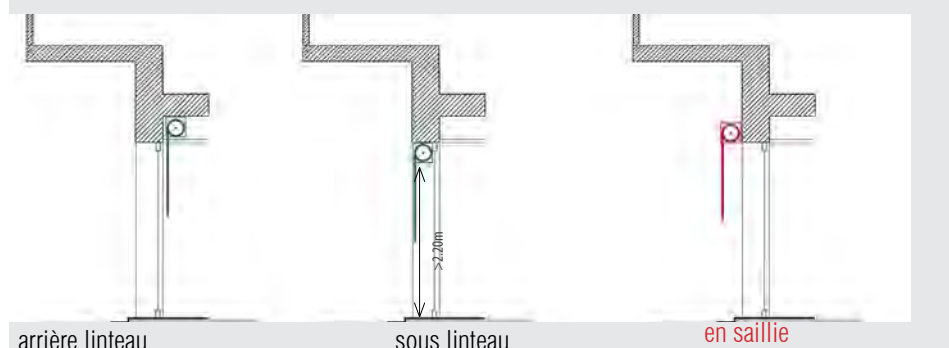
- ✗ non souhaités :
- . Les stores sous balcon.
 - . La toile de store en matériau plastique ou à motif.

LES AUTRES COMPOSANTS DE LA DEVANTURE : SOLUTION D'INTÉGRATION

Nécessaires au bon fonctionnement et au confort du commerce, ils doivent s'intégrer sans dénaturer la façade.

Grille anti effraction

Positionnement du coffre de grille



Grille, micro perforée



Grille, maille large à l'intérieur

✓ souhaités :

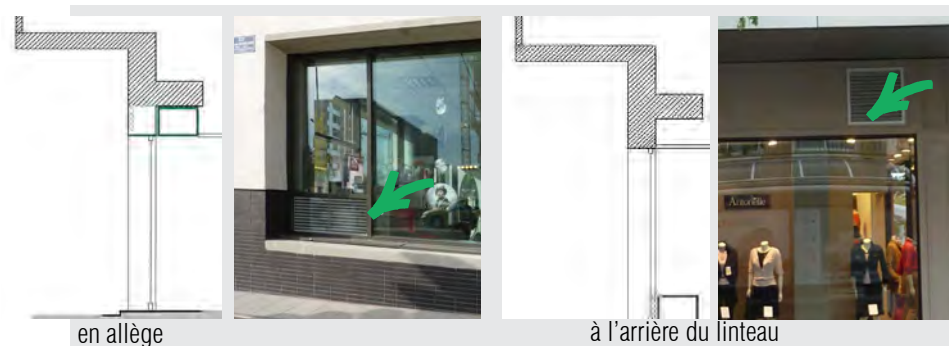
- . la porte et vitrine en verre feuilleté retard à effraction
- . grille à large maille transparente enroulable
- . grille micro perforée

✗ non souhaités :

- . le coffre de volet roulant en saillie sur la façade ni sous arcade, ni sous balcon.
- . le tablier de rideau plein, exclu, pour raison de sécurité et d'animation urbaine.

Climatiseur

Positionnement du climatiseur

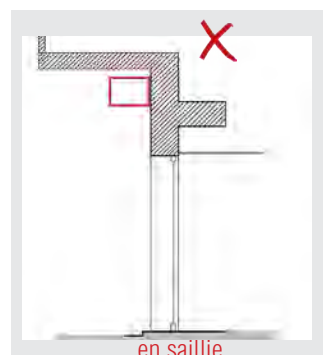


✓ souhaités :

- . le climatiseur intégré à l'intérieur du local en allège ou à l'arrière du linteau.

✗ non souhaités :

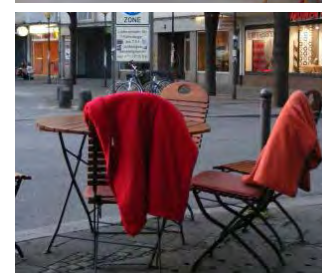
- . les positionnements en saillie au-dessus de l'espace public.
- . Les eaux de condensation ne pourront être rejetées directement sur le trottoir.



LES SOLUTIONS D'ANIMATION COMMERCIALE

Les terrasses sont des lieux de rencontre et de convivialité, elles apportent une animation profitable à tous

La terrasse en centre bourg



Elément de confort ...



et ambiance végétale

✓ L'espace public doit rester accessible à tous, ouvert et convivial, propre et accueillant :

La terrasse devra s'intégrer à l'environnement architectural et urbain : le mobilier des terrasses (chaises, tables, paravents, jardinières...) devra être assorti et choisi en matériau durable : bois, métal, résine, les éléments textiles (coussins et parasols) devront être choisis de teinte unie assortie.

Tous les éléments mobiles seront rentrés le soir, le sol de la terrasse sera maintenu propre par l'exploitant (cendriers).

Profiter de la qualité du bâti traditionnel et de l'environnement de centre-bourg pour créer une ambiance conviviale en terrasse. Le végétal se marie parfaitement avec le bâti traditionnel, il crée une ambiance agréable et apporte une note de fraîcheur en été.

Les vitrines

Les vitrines font le lien entre la rue et le commerce, bien éclairées et aménagées, elles sont vecteur d'attractivité et d'animation. Leur mise en lumière doit être privilégiée, y compris en journée.

Pour les commerces en retrait souvent dans l'ombre, les enseignes, les vitrines et le passage sous galerie devront être éclairés durant le temps d'ouverture des commerces et selon la législation.



L'accessibilité

Tout commerce doit se soumettre aux obligations de la Loi du 11 février 2005 d'accessibilité pour tous, « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

✓ Le commerce est accessible quand :

- . largeur de passage d'entrée : 90 cm mini
- . seuil à franchir : hauteur 2 cm maxi
- . pente : 5 % maxi
- . les seuils doivent être constitués de matériaux massifs : pierre ou béton.
- . la surface finie garantira l'effet anti dérapant.

Si la mise en accessibilité n'est pas réalisable pour des questions techniques ou économiques, des systèmes de substitution sont possibles :

Les rampes escamotables :

Elles nécessiteront l'installation d'un système d'appel, et devront être déployées à la demande afin de ne pas entraver la circulation piétonne.

Elles feront l'objet d'une demande de dérogation.



Le centre commercial, composé de 2 bâtiments distincts, est en contre bas de la route des Fontaines et de la RD184, axes structurant de la commune.

La forme bâtie ne favorise pas l'insertion des commerces :

- le rez-de-chaussée est de faible hauteur,
- les pans de toit sont imposants et descendent très bas,
- aucun emplacement n'est prévu pour les enseignes,
- les vitrines sont en retrait...

Les commerces pour être visibles ajoutent des enseignes mais de manière désordonnée.

Les recommandations concernant les devantures commerciales devront permettre de cadrer et d'harmoniser l'affichage commercial, d'améliorer la visibilité des commerces.

La signalétique commerciale et les aménagements urbains valorisent les commerces, dans cet environnement requalifié, les enseignes seront sobres.

Un éclairage collectif sous galerie apporterait aux commerces plus de confort et d'attractivité.

ANNEXES
CLOS DES MÉSANGES - CRANVES SALES
FUTURES OPÉRATIONS - BATIMENTS NEUFS



Galette commerciale



Bâti mixte R+1, commerces + logements



La forme du bâti est contraignante pour l'insertion des commerces.
Des aménagements ont été réalisés mais ne sont pas satisfaisants : les enseignes sur les toitures et les rampants, les vitrines opacifiées...

L'objectif des préconisations est de redonner de la lisibilité aux commerces en définissant des emplacements pour les enseignes.



Simplifier la lecture du bâti en revenant au plus proche du dessin initial :

- . supprimer tous les ajouts, placages, enseignes drapeau, coffres lumineux ...
- . unifier tous les châssis : de couleur sombre (cf. charte).

Les enseignes à plat :

- . une seule solution préconisée sur lambrequin de store à positionner en limite de toiture.

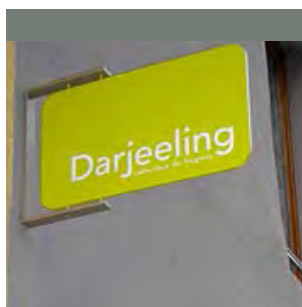
Les enseignes drapeau :

- . un seul positionnement possible, au bas des rampants, si la hauteur le permet : sous enseigne > 2,20 m.

Les enseignes



Sur lambrequin, lettres lumineuses ou imprimées



Enseigne drapeau



Lettres en vitrophanie de couleur claire



une enseigne unique pour le tabac presse

L'éclairage ne sera souhaité que par l'intermédiaire des lettres lumineuses de l'enseigne et par la vitrine.

Le lambrequin du store est admis sans feston.

Précisions pour les 2 bâtiments

Se reporter à la charte des devantures de centre-bourg pour :

- la mise en oeuvre d'une devanture en feuillure* : choix des châssis, position : page 15
- la taille des lettres individuelles : page 16
- le choix des stores, matériel anti-effarction : page 17-18
- le positionnement du climatiseur et les dispositifs anti effraction : page 18



La forme bâtie est contraignante pour le commerce : la faible hauteur du rez-de-chaussée, l'emplacement insuffisant pour les enseignes, le retrait des vitrines...

L'objectif des recommandations et de retrouver une cohérence d'ensemble pour un même linéaire bâti :

- harmoniser les hauteurs de vitrine, la couleur des châssis,
- cadrer l'emplacement et les dimensions d'enseignes,
- normaliser les enseignes drapeau.



La devanture en feuillure* sera la seule préconisée.

Les enseignes se positionneront sur le lambrequin de store ou sur le linteau lorsque la hauteur est suffisante.

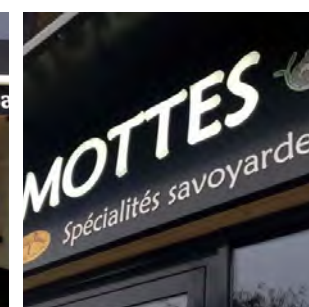
Une enseigne en lettres individuelles sera admise pour le commerce d'angle sur le mur.

Pour une meilleure visibilité dans la perspective de la rue, des enseignes drapeau normalisées seront positionnées sur les piliers.

Les enseignes



Lettres lumineuses ou non, sur lambrequin de store ou sur linteau



Bannière normalisée en toile.



Bannière normalisée en toile.

X non souhaités :

- . Le panneau en PVC et le caisson lumineux rapporté à plat (y compris LED)
- . La matière plastique pour la bannière

L'éclairage ne se fera que par l'intermédiaire des lettres lumineuses de l'enseigne et par la vitrine.

Le store



Position du store avec bandeau

Le store est à positionner juste au dessus de la vitrine.

La hauteur du rez-de-chaussée est variable selon l'emplacement des commerces sur le linéaire.

Le store sera la seule enseigne possible lorsque le bandeau est inexistant.

X non souhaités.

- . Les stores corbeille,
- . La toile de store en matériau plastique ou à motif.
- . Les stores avec coffre d'enroulement.

FUTURES OPÉRATIONS - BATIMENTS NEUFS

Contexte

Propositions d'amélioration

CONTEXTE

Lors de projets de construction mixte, commerces+logements, le rez-de-chaussée revêt une importance particulière. Par sa proximité avec les usagers, le rendu esthétique est primordial. Aussi, le soin apporté au choix des matériaux et à la qualité de leur mise en œuvre feront l'objet d'une grande attention.

Les futures opérations mixtes commerces+logements peuvent prendre des formes bâties diverses. A chaque projet, l'enjeu est de donner une place suffisante au rez-de-chaussée pour accueillir dans les meilleures conditions les activités commerciales ou de services.

Dès la conception, le positionnement et l'intégration des différents éléments composant la devanture commerciale devront être anticipés.

Les présentes recommandations ont pour but de donner un cadre à l'installation des commerces.

Les diverses formes bâties accueillant des activités en rez-de-chaussée

Devanture sous balcon



Devanture sous galerie



Devanture avec bandeau maçonné



Devanture, vitrage toute hauteur



FUTURES OPÉRATIONS - BATIMENTS NEUFS

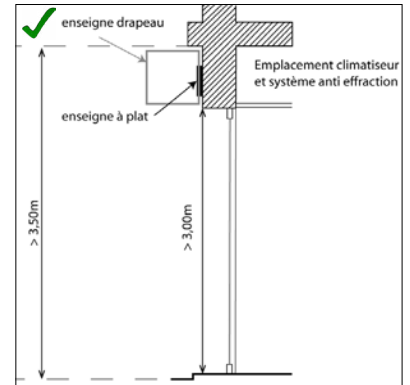
Recommandations générales

Les dimensions et limites de la devanture

Le commerce a besoin d'espace tant pour son aménagement intérieur que pour sa devanture. La façade commerciale doit pouvoir intégrer les éléments techniques nécessaires à son bon fonctionnement et les enseignes indispensables à sa visibilité et à l'expression de son identité.

Un minimum de 3.50 m de hauteur sous dalle est requis,
Une vitrine de 3 m de haut est correcte.

Pour un linéaire commercial sous galerie ou sous balcon, les mêmes minima seront maintenus.



Couleurs et matière des châssis

- ✓ Le châssis sera réalisé en acier laqué.
Les châssis seront de couleur foncée (de préférence gris coloré), pour éviter un fort contraste avec le vitrage qui se lit toujours en sombre.
- ✗ Les châssis en aluminium naturel ou anodisé ne sont pas souhaités.



Les stores

- ✓ Le store est un élément de devanture nécessaire pour les commerces dont les façades sont exposées à un fort ensoleillement. Le choix se fera entre store banne et store à projection.

Un emplacement pour les stores doit être réservé soit :

- dans l'embrasure des ouvertures
- sous le dispositif d'enseigne

- ✗ Dans tous les cas ces éléments ne dépasseront pas la largeur des ouvertures.
Les stores avec caisson ne seront pas souhaités en saillie sur la façade.



Les équipements techniques

- Les émergences techniques en façades sont interdites.
- Les équipements techniques (coffrets EDF/GDF, telecom, boîtiers d'alarme, boîte aux lettres, climatiseurs) devront être intégrés à des ensembles de serrureries coordonnées à l'ensemble de la façade.
- Pour les climatiseurs, les grilles de sorties d'air seront positionnées si possible en partie haute de la devanture.

Les protections anti effractions

- Le volet roulant de protection est à l'intérieur de la vitrine.
- Le mécanisme du rideau, ainsi que ses coulisses, devront être masqués et intégrés aux éléments architecturaux de façade.
- Pour une meilleure sécurité (préconisation des assurances) et une meilleure animation urbaine, le dispositif produira un effet de transparence : Les rideaux seront métalliques : à mailles ou à lames micro-perforées finition laquée sombres, ou en lames de polycarbonate.
- La grille devra être préférablement à l'arrière de la vitrine et à commande électrique
- La serrurerie des rideaux de sécurité aura un aspect identique sur tous les commerces d'un même secteur ou ensemble bâti.

FUTURES OPÉRATIONS - BATIMENTS NEUFS

Recommandations par typologie d'architecture



Limite du rez-de-chaussée commercial
Tous les éléments liés au fonctionnement du commerce devront se trouver sous cette ligne.

Les commerces en retrait sous balcon ou sous galerie devront bénéficier d'un éclairage collectif prévu à la conception du bâti.



Limite du rez-de-chaussée commercial
Tous les éléments liés au fonctionnement du commerce devront se trouver sous cette ligne.

Dans ce cas de figure, un lambrequin avec l'enseigne pourra être positionné au nu de la façade pour une meilleure visibilité du commerce.



Limite du rez-de-chaussée commercial
Tous les éléments liés au fonctionnement du commerce devront se trouver sous cette ligne.
Ici le bandeau maçonné permet de positionner aisément les enseignes à plat et en drapeau.



Bandeau séparatif entre le niveau commercial et les étages
Il n'est pas support d'enseigne.

Dans ce cas les enseignes à plat seront :

- des lettres individuelles sans fond :
 - . collées sur le vitrage,
 - . fixées sur une lisse,
- des caissons LED à l'intérieur de la vitrine.

Partenaires FISAC :



Auvergne - Rhône-Alpes



11 Avenue Emile Zola - BP 225
74105 Annemasse cedex
Tél. : 04 50 87 83 00
Fax : 04 50 87 83 22

www.annemasse-agglo.fr

Crédits : Aid/Arto